



CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2020/01 DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FERREIRA-DUCASSE Céline, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : CALVET Karen, RIBOUCHON Thomas.

Absents : DELLAC Anne-Marie, GACHE Lydie, MARTY Laurent.

Pouvoirs : BODIOU Christelle à SIGAL Sandrine, CONSTANS Loïc à FORTIER J-Claude, LABIT Alain à RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique à DUPUY Daniel.

Les conseillers ont été convoqués le 24 janvier 2020, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, DGS et Marie-Britigette CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Conseillers : 29

Présents : 20

Votants : 24

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01 Adoption PV – CM du 05 décembre 2019 (*retiré de l'OJ*)

02 Décisions du Maire

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a pris les décisions suivantes par délégation :

DC 2020/01-01 - FINANCES – TARIFS 28 février – Spectacle Asphalté

DC 2020/01-02 - FINANCES – TARIF EXCEPTIONNEL - 11 FÉVRIER 2020

DC 2020/01-03 - FINANCES – TARIF EXCEPTIONNEL - 14 FÉVRIER 2020

DC 2020/01-04 - FINANCES – TARIF EXCEPTIONNEL - 20 FÉVRIER 2020

DC 2020/01-05 – Commande Publique – MP FCS – Mobiliers – Médiathèque

DC 2020/01-06 – Commande Publique – MP FCS – Fauteuils auditorium – Médiathèque

DC 2020/01-07 – Commande Publique – MP Prestations informatiques Mairie

DC 2020/01-08 - FOURRIERE POUR VEHICULES A MOTEUR - CONVENTION

DC 2020/01-09 - FINANCES – TARIF EXCEPTIONNEL - 14 FÉVRIER 2020 - Repas de Carnaval

03 Interco – SIE – Modification statuts – Nombre de délégués

Proposition de modification des Statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou Hers Save et Coteaux de Cadours, tels que notifiés, portant sur la représentativité suivante : 01 délégué titulaire et 01 délégué suppléant par Commune à compter du renouvellement général des Conseils Municipaux de mars 2020. Adopté à l'unanimité.

04 Interco – CCF – Convention maîtrise d'ouvrage – Travaux Parvis

L'aménagement du parvis comprend les travaux liés à la voirie permettant d'une part, de créer une zone de rencontre où la circulation sera apaisée et constituera un lien entre les différents bâtiments communaux mais aussi entre la première tranche de l'urbanisation de l'avenue de Montauban et le centre Bourg, par la réalisation de la continuité des trottoirs et, d'autre part, de sécuriser par une surélévation de la chaussée cette zone de rencontre avec la mise en œuvre de différents matériaux, permettant une meilleure visibilité de la zone dite « Parvis » de la voie circulée (compétence CCF). Sont également nécessaires les travaux liés à l'aménagement de la place devant la Médiathèque, revêtue d'un dallage et équipée de mobilier urbain, de type bornes rétractables, support pour vélos, bancs en béton, corbeille de propreté, pose d'un abri bus, etc. (compétence commune). En conséquence, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée afin que la Communauté de communes du frontonnais assure la maîtrise d'ouvrage du projet. POUR : 20. MM. RECOBRE, DARES et LABIT, Mme BINET se sont abstenus de voter.

URBANISME**05 PLU – Révision allégée n°4 – Implantation Collège - Fondada**

La révision est envisagée pour permettre l'implantation d'un collège sur le site de Fondada. Les terrains proposés pour accueillir cet équipement sont déjà en majeure partie classés en zone UE au PLU, destinée à l'accueil d'équipements publics. Néanmoins, afin de disposer d'une emprise homogène et suffisante pour le projet, il est également nécessaire d'y adjoindre 3 terrains, dont la commune effectue actuellement l'acquisition, qui sont classés en zone agricole inconstructible (Ai) au PLU. Afin de permettre la réalisation effective du collège, il convient donc de modifier l'affectation de ces terrains au PLU, en agrandissant la zone UE. Adopté à l'unanimité.

06 PLU – Révision allégée n° 5 – Implantation réservoir eau potable

Le site envisagé pour le futur réservoir d'eau potable est classé en zone agricole (zone A) au PLU de la commune de Castelnaud d'Estrétefonds. Cette zone permet l'implantation d'ouvrages, constructions et installations nécessaires aux équipements d'intérêts collectif et services publics. Les règles de hauteurs permettent par ailleurs une dérogation pour ce type de constructions. Il n'y a donc pas lieu de modifier le règlement écrit de la zone A. Ce futur équipement aura une capacité de 1500 m3 et une hauteur d'environ 15 mètres par rapport au terrain naturel implanté sur la commune de Castelnaud d'Estrétefonds et devrait avoir un impact modéré sur les habitations avoisinantes. Aucune zone environnementale protégée n'est existante sur les parcelles étudiées. La révision allégée du PLU porte sur le déclassement d'une partie de l'espace boisé classé (EBC) en vue de l'implantation d'un château d'eau d'une capacité d'environ 1500 m3 à la demande du Syndicat des Eaux. Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE**07 MP Fournitures – Denrées alimentaires – Cuisine centrale**

CAO du 29 janvier 2020

Décision sur les offres

Lot(s)	Attributaire	Montant HT
01	TRANSGOURMET	64 009,31 €
02	TRANSGOURMET	70 928,00 €
03	VIANDES OCCITANES	86 807,00 €
04	BLASON D'OR	64 069,00 €
05	SYSCO FRANCE	4 436,40 €
06	TERREAZUR31	50 715,00 €
07	PASSION FROID SUD-OUEST	16 291,47 €
08	SYSCO FRANCE	14 086,38 €
09	SYSCO FRANCE	29 085,00 €
10	TERREAZUR31	27 531,00 €
11	LES PATES A PAPY	20 985,75 €

Autorisation donnée au Maire de signer les marchés. Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

08 SDEHG – EP – Effacement réseau – Av de Montauban

Effacement des réseaux basse tension, éclairage public avenue de Montauban. Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 31 781 €. Adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

09 Renégociation du prêt Erilia – Modification de la caution bancaire – L'Orée du village

Erilia a renégocié son emprunt auprès de la CDC, il convient donc de modifier la garantie apportée par la Commune. Adopté à l'unanimité.

10 Cimetière – Rachat d'une concession perpétuelle

La Commune est saisie d'une demande de rachat d'une concession funéraire perpétuelle, acquise le 14 mars 2017. Si la Commune accède à cette requête, le montant du rachat s'élève à 216,95 €. Adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE

11 Diminution horaire hebdomadaire – de 30h à 28h – poste vacant – adjoint technique

Il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial déjà existant mais non pourvu, soit un passage de 30 heures à 28 heures hebdomadaires afin de pouvoir nommer un agent sur ce poste. Adopté à l'unanimité.
M. RECOBRE s'est abstenu de voter.

12 Suppression de postes non pourvus

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer, parmi les postes non pourvus :

Filière Technique :

- 3 postes d'Adjoint technique (1 poste à temps non complet 32h, 1 poste à temps non complet 30h et 1 poste à temps non complet 26h).

Filière sociale :

- 4 postes d'ATSEM principal 2ème classe.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.